

COMMUNAUTE DE COMMUNES ANDAINE-PASSAIS
26, Avenue Léopold Barré-Juvigny sous Andaine
61140 Juvigny Val d'Andaine

Réunion du 30 juillet 2020 à 19h à Passais-Villages
Convocation du 24 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 30 juillet à 19h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du Parc- rue de Bretagne à Passais Villages, sous la présidence de M. JARRY Sylvain,

Etaient présents,

Mmes MM. ADDA Françoise, BEUCHEF Régis, BOULENT Daniel, BOURREE Marie-France, BOUVIER-WITTER Françoise, BRETON Dominique, CANU Emmanuel, CHEVALIER Manuela, COUPEL Christian, DARGENT Michel, DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse, DREUX-COUSIN Virginie, DUBREUIL Benoît, DUMAINE Chantal, DURAND William, DUREUIL Brigitte, GIGNON Loïc, GRANDIN Philippe, JARRY Sylvain, LETELLIER Gislaine, LERAY Christophe, LERIVRAIN Bernard, LEROUX Éric, LEROUX Henri, MOREAU Bernard, MOREL-GILLOT Dominique, PETITJEAN Olivier, RABLINEAU Jeannine, ROETZINGER Claudine, ROGER Joël, ROULLEAUX Éric.

Absents excusés : M. BLOUET Jean- Pierre.

Membre titulaire représenté par son suppléant : MM. ALLEAUME Philippe, AVRIL Guy

Présents par procuration : Mmes. MM. EUVELINE Jacques (pouvoir à Mme BOURREE Marie-France), HAIRIE François (pouvoir à M. GIGNON Loïc), MARTEAU Mildred (pouvoir à Mme LETELLIER Gislaine) SERAIS Sylvie (pouvoir à M. Moreau Bernard), TURCAN Philippe (pouvoir à Mme DUMAINE Chantal).

Secrétaire de séance : Mme DREUX-COUSIN Virginie.

1 APPROBATION DE COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le compte-rendu du conseil communautaire du 25/06/2020 est approuvé à l'unanimité

2 ADMINISTRATION GENERALE

2.1 DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

A l'unanimité, le Conseil procède à la désignation des membres des commissions

FINANCES

Président : Sylvain JARRY Vice-Président : Bernard MOREAU	Membres
Françoise ADDA	Bagnoles de l'Orne Normandie
Marie-France BOURREE	Ceaucé
Eric ROULLEAUX	Mantilly
Christophe LERAY	Passais Villages
Jeannine RABLINEAU	Perrou
Chantal DUMAINE	Rives d'Andaine
Eric LEROUX	St Fraimbault
Daniel BOULENT	St Mars d'Egrenne
Christian COUPEL	St Roch sur Egrenne
Philippe ALLEAUME	Tessé Froulay
Guy AVRIL	Torchamp

CLECT

Président : Sylvain JARRY	Membres
Françoise ADDA	Bagnoles de l'Orne Normandie
Bernard MOREAU	Juvigny Val d'Andaine
Marie-France BOURREE	Céaucé
Eric ROULLEAUX	Mantilly
Christophe LERAY	Passais Villages
Jeannine RABLINEAU	Perrou
Chantal DUMAINE Philippe TURCAN	Rives d'Andaine
Eric LEROUX	St Fraimbault
Daniel BOULENT	St Mars d'Egrenne
Christian COUPEL	St Roch sur Egrenne
Philippe ALLEAUME	Tessé Froulay
Guy AVRIL	Torchamp

GEMAPI

Président : Sylvain Jarry Vice-Président : Bernard MOREAU	Membres
Bagnoles de l'Orne	Ludovic DUBREUIL
Céaucé	Bertrand BARBE
Mantilly	Sébastien BECHET
Juvigny Val d'Andaine	Brigitte DUREUIL
Passais Villages	Marie-Thérèse DE VALLAMBRAS
Rives d'Andaine	Loïc GAINON
Torchamp	Anthony FIAULT

PERSONNEL

Président : Sylvain Jarry Vice-Présidente : Dominique MOREL-GILLOT	Membres
Céaucé	Michel DARGENT
Mantilly	Marie-France QUENTIN
Juvigny Val d'Andaine	Jean GARNIER
Passais Villages	Marie-Claude GILLOT
Perrou	Jeannine RABLINEAU
Rives d'Andaine	Gislaine LETELLIER
Saint Mars d'Egrenne	Daniel BOULENT
Torchamp	Anthony FIAULT

ENVIRONNEMENT / OM / TRI / DECHETERIE

Président : Sylvain JARRY Vice-Présidente : Chantal DUMAINE	Membres
Bagnoles de l'Orne	Françoise ADDA
Céaucé	Michel DARGENT Valérie LECORNU
Mantilly	Marcel BOUDIN
Juvigny Val d'Andaine	Daniel POUSIER Gérard GRANDIN

	Loïc GAUTIER
Passais Villages	Roland MOREL
Perrou	René DURAND
Rives d'Andaine	Loïc GAINON
Saint Fraimbault	Véronique QUINTON
Saint Mars d'Egrenne	Bernard LERIVRAIN
Torchamp	Emmanuel HAVARD

TOURISME ET OPAH

Président : Sylvain JARRY Vice-Président : Olivier PETITJEAN	Membres
Céaucé	Michel DARGENT Jean-Claude POIRIER Marie-Noëlle LERALLU
Mantilly	Marie-France QUENTIN
Juvigny Val d'Andaine	Dominique BRETON
Passais Villages	Marie-Thérèse DE VALLAMBRAS
Perrou	Jean-Noël DENIS
Rives d'Andaine	Françoise BOUVIER-WITTER
Saint Fraimbault	Emmanuel CANU
Torchamp	Bernard FORGET

SCOLAIRE- GARDERIES ET CRECHES

Président : Sylvain JARRY Vice-Présidente : Marie-France BOURREE	Membres
Bagnoles de l'Orne	Manuela CHEVALIER
Céaucé	Maxime RIDEREAU
Mantilly	Alexandra PALLIGEN
Juvigny Val d'Andaine	Claudine ROETZINGER
Passais Villages	Dominique MOREL-GILLOT Véronique SORIN
Perrou	Jeannine RABLINEAU
Rives d'Andaine	Mildred MARTEAU Jean-Pierre BETON
Saint Fraimbault	Emmanuel CANU
Saint Mars d'Egrenne	Daniel BOULENT
Tessé-Froulay	Mélanie FONTAINE
Torchamp	Valérie HUBERT

VOIRIE-AMENAGEMENT DE BOURGS ET ECLAIRAGE PUBLIC

Président : Sylvain JARRY Vice-Président : Henri LEROUX	Membres
Bagnoles de l'Orne	Benoît DUBREUIL
Céaucé	Bertrand BARBE Jean-Claude POIRIER
Mantilly	Eric ROULLEAUX
Passais Villages	Roland MOREL
Perrou	René DURAND

Rives d'Andaine	Phillipe GRANDIN Jean-Pierre BETTON
Saint Fraimbault	Emmanuel CANU
Saint Mars d'Egrenne	Bernard LERIVRAIN
Tessé Froulay	Michel GRIPPON Emmanuel HUVE
Torchamp	Joël ROGER

CULTURE ET MEDIATHEQUES

Président : Sylvain JARRY Vice-Présidente : Manuela CHEVALIER	Membres
Céaucé	Michel DARGENT Valérie LECORNU
Juvigny Val d'Andaine	Maryse MUGICA
Passais Villages	Marie-Claude GILLOT Véronique SORIN Valérie ROCHETEAU Marié-Thérèse DE VALLAMBRAS
Rives d'Andaine	Françoise BOUVIER WITTER
Saint Fraimbault	Christine TARTIER
Torchamp	Thomas BOUTIGNY

COMMUNICATION

Président : Sylvain JARRY Vice-Présidente : Sylvie SERAIS	Membres
Céaucé	Michel DARGENT Jean-Claude POIRIER
Juvigny Val d'Andaine	Maryse MUGICA
Rives d'Andaine	Loïc GAINON Laurence HEUZE Nathalie BOISGONTIER
Saint Roch sur Egrenne	Christian COUPEL
Tessé Froulay	William DURAND

BATIMENTS COMMUNAUTAIRES, MAISONS DE SANTE ET SPANC

Président : Sylvain JARRY Vice-Président : Daniel BOULENT	Membres
Bagnoles de l'Orne	Jean-Pierre BLOUET Virginie DREUX-COUSIN
Céaucé	Marie-Laure HAMARD
Juvigny Val d'Andaine	Dominique BRETON
Passais Villages	Roland MOREL Alain LEOCADIE
Perrou	René DURAND
Rives d'Andaine	François HAIRIE Patrick GAUTIER
Saint Roch sur Egrenne	Christian COUPEL
Tessé Froulay	Eliane GARNIER

Torchamp	Anne-Marie BOUCARD
----------	--------------------

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Président : Sylvain JARRY	Membres
Bagnoles de l'Orne	Virginie DREUX-COUSIN
Céaucé	Michel DARGENT Marie-Noëlle LERALLU Claire BADEUIL Anne-Isabelle BOITIN
Mantilly	Eric ROULLEAUX
Juvigny Val d'Andaine	Brigitte DUREUIL
Passais Villages	Christophe LERAY Felix GUESNON
Perrou	Jeannine RABLINEAU
Rives d'Andaine	Denis DIVARET
Saint Mars d'Egrenne	Bernard LERIVRAIN
Tessé Froulay	Philippe ALLEAUME
Torchamp	Bernard FORGET

ACM-JEUNESSE ET SPORTS

Président : Sylvain JARRY Vice-Président : Philippe TURCAN	Membres
Céaucé	Maxime RIDEREAU
Passais Villages	Christophe LERAY Marie-Claude GILLOT Marie-Thérèse DE VALLAMBRAS
Perrou	Jean-Noël DENIS
Rives d'Andaine	Mildred MARTEAU
Saint Fraimbault	Jean François JAMELOT
Tessé Froulay	Claudine JARRY William DURAND

STATUTS, REGLEMENT INTERIEUR ET ETUDE DES COMPETENCES

Président : Sylvain JARRY	Membres
Bagnoles de l'Orne	Olivier PETITJEAN
Céaucé	Marie-France BOURREE
Juvigny Val d'Andaine	Bernard MOREAU
Passais Villages	Dominique MOREL-GILLOT
Perrou	Jean-Noël DENIS
Rives d'Andaine	Philippe TURCAN
Saint Fraimbault	Eric LEROUX
Saint Mars d'Egrenne	Daniel BOULENT
Saint Roch sur Egrenne	Christian COUPEL
Tessé Froulay	Philippe ALLEAUME

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

Président : Sylvain JARRY	Membres
---------------------------	---------

Bagnoles de l'Orne Normandie	Benoît DUBREUIL
Céaucé	Jean-Claude POIRIER Marie-Laure HAMARD
Juvigny Val d'Andaine	Henri LEROUX
Passais Villages	Marie-Thérèse DE VALLAMBRAS
Perrou	Jeannine RABLINEAU
Rives d'Andaine	François HAIRIE
St Mars d'Egrenne	Daniel BOULENT
Saint Roch sur Egrenne	Christian COUPEL
Tessé Froulay	William DURAND
Association Aînés ruraux du canton de Passais	Rémi LETOURNEUR
Association des Paralysés de France	Patricia BRAULT

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS

Président : Sylvain JARRY	Membres
Juvigny Val d'Andaine	Isabelle PREEL
Perrou	Jean-Noël DENIS

M. le Président demande à chaque vice-président responsable d'une commission d'organiser une réunion de l'instance pour une présentation des membres et l'organisation du fonctionnement (durée d'1 heure ou 1h30) avant le prochain le conseil communautaire.

2.2 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

A l'unanimité, le Conseil communautaire désigne ses représentants dans les organismes extérieurs :

PETR du Pays du Bocage

Titulaires :

PETITJEAN Olivier
JARRY Sylvain
DARGENT Michel

Suppléants :

ROULLEAUX Éric
MOREAU Bernard
DUMAINE Chantal

Mission Locale des Jeunes du Bocage

DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse
DUMAINE Chantal

Syndicat d'Energie 61 – Territoire d'Energie 61-Commission consultative

JARRY Sylvain

Parc Naturel Régional Normandie-Maine

PETITJEAN Olivier

Natura 2000 SIC Bassin Andainette

MOREAU Bernard

Syndicat Mixte du Centre de Pleine Nature de Torchamp

Titulaires :

JARRY Sylvain
LERAY Christophe
AVRIL Guy
PETITJEAN Olivier
DARGENT Michel

Suppléants :

MOREL Roland
GILLOT Marie-Claude
BOULENT Daniel
COUPEL Christian
BRETON Dominique

Très Haut Débit – Plan numérique ornais

DREUX-COUSIN Virginie
ROULLEAUX Éric

SAGE Bassin Versant de la Mayenne

MOREAU Bernard

Contrat Territorial Mayenne Amont

MOREAU Bernard

SYBAMA

TITULAIRE

DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse

SMICO

TURCAN Philippe

LETELLIER Gislaine

Groupe de travail GEMAPI

MOREAU Bernard

LERAY Christophe

DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse

Office de Tourisme des Pays de Domfront, Passais, Tinchebray et Andaine

LEROUX Eric

DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse

PETITJEAN Olivier

DARGENT Michel

Instances représentatives du personnel (Comité technique et CHSCT)

Titulaires

MOREL-GILLOT Dominique

JARRY Sylvain

DARGENT Michel

Marie-Claude GILLOT

BOULENT Daniel

Suppléants

TURCAN Philippe

QUENTIN Marie-Françoise

BOURREE Marie-France

BRETON Dominique

AVRIL Guy

Référent CNAS

MOREL-GILLOT Dominique

Association Foyer Les Myosotis

Titulaires :

BOULENT Daniel

ROULLEAUX Éric

DUREUIL Brigitte

Suppléant :

COUPEL Christian

Commission de Suivi du Site SEQENS de Rives d'Andaine

Titulaire :

GAIGNON Loïc

Suppléant :

GRANDIN Philippe

Référent RGD

TURCAN Philippe

Union régionale des collectivités forestières de Normandie

DUMAINE Chantal

M. Gaignon souhaite avoir des précisions sur les règles applicables aux suppléants : dans quel cas doivent-ils être présents et remplacer ? Y'a-t-il un ordre à respecter entre suppléants. Il explique que ces informations sont importantes pour mener à bien les mandats qui sont confiés. Il lui est répondu que tout dépend de l'instance concernée et que des éléments de réponse précis sur ce sujet seront communiqués prochainement aux élus communautaires.

3 FINANCES

3.1 PARTICIPATION RESEAUX ROUTE DE BAGNOLES TRANCHE 2 A LA CHAPELLE D'ANDAINE : EFFACEMENT DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION

M. le vice-président en charge des finances explique que par délibération antérieure, la CC Andaine Passais a délégué au Territoire d'Énergie Orne nos compétences en matière de génie civil pour les travaux de télécommunication par le biais d'une convention cadre.

Le TE 61 a été missionné pour le projet d'effacement des réseaux (électriques, télécommunication et d'éclairage public) sur la commune de La Chapelle d'Andaine sis Route de Bagnoles Tranche 2.

Avant d'engager une étude définitive auprès de l'entreprise attributaire du Te61, un avant-projet sommaire a été réalisé afin de préciser les coûts estimatifs du projet.

Pour la CC Andaine Passais (effacement du réseau de télécommunication), le coût estimatif s'élève à 9 929,20 € HT soit 11 630 € TTC ; à savoir :

* Travaux = 8 504 € HT soit 10 204,80 € TTC pour 139 ml (compétence CC – Délégation au Te61)

* Câblage Orange = 1 000 € (compétence CC – Convention Orange)

* Maîtrise d'œuvre Te61 (5%) = 425,20 €.

Précision : après accord de cet avant-projet et de son enveloppe financière, en cas de désistement de la CC, tous les coûts relatifs à l'étude détaillée seront facturés.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve l'avant-projet sommaire pour la mise en souterrain des réseaux
- s'engage à coordonner l'effacement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication avec l'effacement basse tension
- commande une étude détaillée auprès de l'entreprise attributaire du Territoire d'Energie Orne
- autorise le Président à signer les conventions correspondantes et toutes pièces nécessaires et relatives à cette opération.

3.2 MAISONS DE SERVICE AUX PUBLICS : DEMANDE DE SUBVENTIONS 2020

M. le vice-président en charge des finances explique que chaque année, les maisons de services au public sollicitent l'Etat pour des subventions d'aide au fonctionnement de leurs établissements. Il est proposé de solliciter des subventions auprès du FNADT et du Fonds Inter-opérateurs au titre de 2020 selon les conditions de l'an dernier (25% des dépenses prévisionnelles du budget de fonctionnement annuel plafonnées à 15000 € au titre du FNADT, le fonds inter-opérateurs intervenant également en complément) pour les MSAP de Juvigny et de Passais (sur avis de la sous-préfecture de Mortagne). Le financement de chaque structure est plafonné à une attribution forfaitaire de 30 000 € par MSAP.

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- autorise Monsieur le Président à solliciter des subventions pour le fonctionnement des Maisons de Services au Public de Passais Villages et Juvigny Val d'Andaine auprès du FNADT et du Fonds Inter-Opérateurs selon les conditions fixées par l'Etat.

4	RESSOURCES HUMAINES
----------	----------------------------

4.1 CREATION DE POSTES

Mme la vice-présidente en charge du personnel explique que pour les besoins du service, il est nécessaire de créer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 18.30/35 (pour remplacement d'un agent partant à la retraite et nouvelles missions d'un agent de la collectivité qui se traduit par une augmentation du temps de travail)
- 2 postes pour le service périscolaire (service commun) : 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et un poste d'adjoint technique à temps non complet 22.05/35
- 1 poste CUI 26/35 pour ACM : correction de l'erreur matérielle de la délibération du 25 juin dernier indiquant 23/35 au lieu de 26/35

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 11.81/35 pour le service commun scolaire : recrutement sur ce poste en qualité d'agent contractuel au titre d'article 3-3-3° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 aux conditions suivantes : contrat à durée déterminée d'une durée renouvelable par période de 3 ans maximum dans la limite de 6 ans au total. A l'issue, si le renouvellement est envisagé, le contrat sera conclu pour une durée indéterminée. Rémunération sur la base de la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux

M. Eric Leroux demande à quelle fonction correspond ce recrutement. Mme Morel-Gillot répond qu'il s'agit d'un agent pour la garderie de Passais (matin et soir).

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- crée les postes ci-dessus
- autorise le recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article 3-3-3° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 dans les conditions ci-dessus.

4.2 MISE A DISPOSITION D'UN AGENT PAR LA COMMUNE DE COUESMES

Mme la vice-présidente en charge du personnel explique que Madame Chantal CHAUVIN, ATSEM à l'école maternelle de Passais Villages, est mise à disposition auprès de la CC Andaine-Passais par la commune de Couesmes-Vaucé. Il est proposé de renouveler pour une année du 01/09/2020 au 31/07/2021 ladite convention, à hauteur de 26h30 par semaine.

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de Madame Chantal CHAUVIN avec la commune de Couesmes-Vaucé à hauteur de 26 h 30 mn annualisées sur 48 semaines pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 juillet 2021.

4.3 MISE A DISPOSITION D'ANIMATION AU COLLEGE GOSCINNY POUR LA SECTION FOOTBALL

Mme la vice-présidente en charge du personnel explique que par délibération du 6 juin 2019, le conseil communautaire autorisait la mise à disposition d'un agent auprès de la section football du collège GOSCINNY et la signature de la convention correspondante sous réserve du remboursement des frais réels engagés pour la rémunération de l'agent, soit 72 heures pour l'année scolaire 2020-2021.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise la mise à disposition de Monsieur Stéphane THOMAS auprès de la section football du Collège GOSCINNY,
- autorise cette mise à disposition après remboursement des frais réels engagés pour la rémunération de l'agent en heures supplémentaires pour 72 heures pour l'année scolaire 2020-2021, sur présentation d'un mémoire par la CC ANDAINE-PASSAIS,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition, ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

5 MARCHES PUBLICS

5.1 MARCHE « REAMENAGEMENT ROUTE TOURISTIQUE VELOFRANCETTE CR57, ST FRAIMBAULT – N°20-99000-45.02 » ENTREPRISE COURTEILLE – AVENANT N°1.

M. le vice-président en charge de la voirie explique que des modifications imprévues sont nécessaires, celles-ci concernent des travaux d'arasement des accotements réalisés suite à l'abattage d'arbres par la commune, en conséquence des travaux non prévus initialement sont à prévoir :

- Largeur de voie à réaliser en enduit tricouche est plus importante que prévu (1 000 m2) : 200.00 € HT
- Purge sous chaussée suite à déformation importante de la route : 187.00 € HT

- Tranchée drainante : 207.00 € HT
- Evacuation des eaux de ruissellement : 297.00 € HT
- Location camion avec chauffeur : 108.00 € HT

Soit un total de 3 999.00 € HT

En conséquence, il est nécessaire de conclure un avenant n°1 :

Montant du marché 40 088.00 € HT - 48 105.60 € TTC

Avenant n°1 : + 3 999.00 € HT, soit une + value de 9.97 %

Nouveau montant du marché : 44 087.00 € HT

Les autres clauses du marché restent et demeurent inchangées.

Le projet d'avenant a recueilli l'avis favorable de la commission des marchés en procédure adaptée lors de sa réunion du 29 juillet 2020.

Mme Dureuil souhaite savoir pourquoi il y a eu un abattage d'arbres. M. Leroux H explique que c'était nécessaire car ils étaient trop prêts de la route.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte le projet d'avenant, tel qu'indiqué ci-dessus,
- autorise le Président à signer l'avenant (modification), ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à cette affaire.

**5.2 MARCHE « GESTION ET MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC 2020-2023 » N°20-99000-50.08. :
AUTORISATION FAITE AU PRESIDENT DE RETENIR L'ENTREPRISE LA MIEUX-DISANTE ET DE SIGNER LE
MARCHE.**

M. le vice-président en charge de la voirie explique la procédure de marché a été lancée le 6 juillet 2020 au moyen d'une Procédure Adaptée conformément aux articles R2123-1 et L2123-1 du Code de la commande publique. La date de remise des offres est fixée au 06 août 2020. La date de démarrage des prestations est fixée au 14 septembre 2020 (fin de l'actuel marché le 13 septembre 2020). Le montant estimatif du marché s'élève à 160 000.00 € HT.

A l'unanimité, le conseil :

- autorise le Président à retenir l'offre la mieux-disante et à signer le marché
- autorise le Président à accepter et signer ses éventuels avenants (modifications) dans la limite du montant de sa délégation ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à cette affaire.

**5.3 MARCHE « AMENAGEMENTS D'UN CARREFOUR GIRATOIRE INTERSECTION RD976 ET RD53 RIVES
D'ANDAINNE - LA CHAPELLE D'ANDAINNE N°20-99000-45.14 » AUTORISATION FAITE AU PRESIDENT DE
RETENIR L'ENTREPRISE LA MIEUX-DISANTE ET DE SIGNER LE MARCHE.**

M. le vice-président en charge de la voirie explique que la procédure de marché a été lancée le 25 juin 2020 au moyen d'une Procédure Adaptée conformément aux articles R2123-1 et L2123-1 du Code de la commande publique. La date de remise des offres est fixée au 29 juillet 2020.

La demande de prorogation du délai de commencement des travaux pour l'aide DETR phase n°1 dont le montant s'élève à 51 471.50 € a été refusée. La signature du marché devra donc avoir lieu avant le 21 août 2020.

Le montant estimatif du marché est de 314 978.50 € HT (Phase 1 : 96 840.70 € HT – Phase 2 : 218 137,80 € HT).

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise le Président à retenir l'offre la mieux-disante et à signer le marché
- autorise le Président à accepter et signer ses éventuels avenants (modifications) dans la limite du montant de sa délégation ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à cette affaire.

5.4 MARCHE « REHABILITATION D'UNE HABITATION EN CREPERIE, RESTAURATION D'UN MUR DE CLOTURE ET CREATION D'UN JARDIN THEMATIQUE - MARCHE N°19-99005-45.05 - LOT N°5 « ELECTRICITE » - AVENANT N°2

M. le vice-président en charge du tourisme explique que des travaux supplémentaires imprévus sont nécessaires : Pose d'un sous-compteur pour les consommations électriques du jardin (un seul compteur pour la crêperie et le jardin), ajout d'un branchement électrique et de cache-prises. Soit un total de 658.54 € HT

En conséquence, il est nécessaire de conclure un avenant n°2 :

Montant du marché de base : 7 741.99 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 1 485.02 € HT

Montant de l'avenant n°2 : 658.54 € HT

Nouveau montant du marché après avenant n°2 : 9 885.55 € HT, soit une augmentation du marché de +8.51 % pour cet avenant

Les autres clauses du marché restent et demeurent inchangées.

Le projet d'avenant a recueilli un avis favorable de la commission des marchés en procédure adaptée lors de sa réunion du 29 juillet 2020.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte le projet d'avenant, tel qu'indiqué ci-dessus,
- autorise le Président à signer l'avenant (modification), ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à cette affaire.

5.5 MARCHE « REHABILITATION D'UNE HABITATION EN CREPERIE, RESTAURATION D'UN MUR DE CLOTURE ET CREATION D'UN JARDIN THEMATIQUE - MARCHE N°19-99005-45.05 - LOT N°6 « PEINTURE » - AVENANT N°1

M. le vice-président en charge du tourisme explique que des travaux supplémentaires imprévus sont nécessaires : La peinture des volets n'avait pas été prévue lors du lancement du marché, leur état ne permet pas leur restauration et nécessite beaucoup de travail (la DRAC n'étant pas favorable à leur changement). L'encadrement bois du chien assis nécessite également d'être traité, pour les mêmes raisons qu'évoqué ci-dessus.

En conséquence, il est nécessaire de conclure un avenant n°1 :

Montant du marché de base : 6 455.70 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 2 300.00 € HT

Nouveau montant du marché après avenant n°1 : 8 755.70 € HT, soit une augmentation du marché de + 35.63 %

Les autres clauses du marché restent et demeurent inchangées.

Le projet d'avenant a recueilli un avis favorable de la commission des marchés en procédure adaptée lors de sa réunion du 29 juillet 2020.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte le projet d'avenant, tel qu'indiqué ci-dessus,
- autorise le Président à signer l'avenant (modification), ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à cette affaire.

6	OPAH
---	------

6.1 AVENANT N°1 A L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

M. le vice-président en charge de l'OPAH explique que dans le cadre de la convention d'objectifs relative à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat pour la période 2018-2021, il est proposé un avenant portant sur une révision des objectifs relatifs aux dossiers autonomie pour la 3^{ème} année d'OPAH afin de porter de 30-31 dossiers/an à 60 dossiers.

A l'unanimité, le Conseil communautaire est invité à :

- accepte les termes de l'avenant
- autorise le Président à signer l'avenant et tous documents relatifs à cette affaire.

7 CULTURE ET MEDIATHEQUES

7.1 MISE A DISPOSITION DE LA SALLE MULTI-CULTURELLE DE PASSAIS VILLAGES POUR UNE ACTIVITE « Qi Gong »

Mme la vice-présidente en charge de la culture explique que l'association du Dragon Céleste propose depuis 2019 des cours de qi gong le mercredi de 19h à 21h à la salle multiculturelle de Passais de septembre à juin.

L'activité est organisée et géré par cette association.

La mise à disposition gracieuse de la salle a été demandée en 2019 et acceptée par le conseil communautaire.

Une convention entre l'association et la Communauté de Communes en définit les conditions d'accès et de mise à disposition

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise la reconduction de la mise à disposition de la salle à titre gratuit pour permettre la continuité de cette activité à compter de septembre 2020.
- autorise le Président à signer la convention correspondante et tous les documents

7.2 SAISON CULTURELLE PARTAGEE : RECONDUCTION ET BUDGET

Mme la vice-présidente en charge de la culture explique que suite à la réunion de la commission culture du jeudi 9 juillet 2020, il est demandé au conseil communautaire de valider le principe de reconduire la saison culturelle partagée pour la saison 2020-2021 avec la ville de Domfront dans le cadre des conventions avec les deux partenaires que sont Rezzo 61 et Le Préau.

Mme la vice-présidente présente la programmation et explique l'origine historique de la saison culturelle partagée avec Domfront : elle est liée à l'ancienne CDC du Bocage de Passais. Elle exprime sa volonté pour ce nouveau mandat, notamment l'orientation d'étendre davantage les manifestations culturelles sur le secteur d'Andaine, et d'utiliser, pour ce faire, le théâtre rénové situé à Couterne.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- reconduit la convention avec le Conseil Départemental de l'Orne pour la saison 2020/2021 – 4 spectacles « tout public » pour un montant de 5 700 €
- autorise Monsieur le Président à signer la convention tripartite avec le Conseil Départemental de l'Orne et la Ville de Domfront-en-Poiraise (coût de la saison : 11 400€ soit une participation de 5 700€ pour la commune de Domfront-en-Poiraise et de 5700€ pour la Communauté de Communes Andaine-Passais).
- autorise Monsieur Le Président à signer l'avenant à la convention 2019-2020 indiquant les nouvelles modalités de report en raison de la pandémie du covid-19 des spectacles initialement prévus pour la saison 2019-2020.
- reconduit la convention avec le Préau – CDN Normandie Vire pour la saison 2020/2021 – 3 spectacles « tout public » pour un montant de 3 000 € et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention tripartite avec le Préau – CDN Normandie Vire et la Ville de Domfront-en-Poiraise (coût de la saison : 6 000 € soit une participation de 3 000 € pour la commune de Domfront-en-Poiraise et de 3 000 € pour la Communauté de Communes Andaine-Passais).
- reconduit la convention entre la commune de Domfront-en-Poiraise, la Communauté de Communes Andaine-Passais et le Comité Socio Culturel fixant les modalités d'exercice et de mutualisation de la Saison Culturelle Partagée.

Concernant la saison culturelle tout public :

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise l'accueil du spectacle « Joe & Joe » pour l'ouverture de saison du spectacle pour un montant de 1 700 € soit 50 % à la charge de commune de Domfront-en-Poiraise et 50% à la charge de la Communauté de Communes Andaine-Passais.
- donne son accord pour faire réaliser et imprimer la plaquette de saison 2020/2021 pour un montant maximum de 2 446 € soit 50 % à la charge de commune de Domfront-en-Poiraise et 50% à la charge de la Communauté de Communes Andaine-Passais.
- donne son accord pour la diffusion des supports de communication (affiches et plaquettes) par la société Embareck pour un montant maximum de 1 900 € TTC soit 50 % à la charge de commune de Domfront-en-Poiraise et 50% à la charge de la Communauté de Communes Andaine-Passais.
- reconduit le contrat de billetterie informatisée avec la société Tickboss, en formule location, pour un montant prévisionnel d'environ 700 € soit 50 % à la charge de commune de Domfront-en-Poiraise et 50% à la charge de la Communauté de Communes Andaine-Passais.
- donne son accord pour la mise en place d'une billetterie en ligne via la plateforme Tickboss à raison d'une commission à la charge des collectivités de 0,40 € H.T par billet vendu soit 50 % à la charge de commune de Domfront-en-Poiraise et 50% à la charge de la Communauté de Communes Andaine-Passais.
- fixe les tarifs de la saison culturelle comme suit :
Tarif plein : 10 €
Tarif réduit : 5 € (détenteur de la carte de fidélité, scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de RSA, handicapés)
Carte de fidélité : 12 €
- donne son accord pour un abonnement à une solution d'e-mailing (mailchimp, sendinblue, sarbacane, target...) pour un montant maximal de 360 € H.T soit 50 % à la charge de commune de Domfront-en-Poiraise et 50% à la charge de la Communauté de Communes Andaine-Passais.

Concernant la saison culturelle jeune public :

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- valide les avenants financiers à la convention de partenariat « saison jeune public 2019-2020 ».
- reconduit la saison culturelle Jeune Public en lien avec RezzO 61, à raison de 2 spectacles par cycle pour la saison 2020-2021 soit 6 spectacles pour les écoles de Domfront-Passais et 6 spectacles pour les écoles de Bagnoles.
- donne son accord pour la prise en charge financière des catering pour les spectacles jeune public (secteur Domfront-Passais) à raison de 50 € maximum par catering (6 spectacles par an), soit 50 % à la charge de commune de Domfront-en-Poiraise et 50% à la charge de la Communauté de Communes Andaine-Passais.

8

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

8.1 FPIC 2020

M. le Président souhaite porter à la connaissance des conseillers communautaires les données 2020 concernant le FPIC : celles-ci sont positives à la fois pour l'ensemble intercommunale (EPCI et communes membres réunis) et pour chaque commune. M. le Président rappelle que la CDC Andaine-Passais est sous le régime de la répartition de droit commun du FPIC. Une modification de ce régime nécessite une délibération : il est trop tard pour cette année.

Prélèvement 2020 : 206 729€ pour l'ensemble intercommunal, soit 149 082€ pour la CDC et 57 647€ pour les communes

Reversement 2020 : 410 951€ pour l'ensemble intercommunal, soit 290 778€ pour la CDC et 120 173€ pour les communes répartis comme suit :

CEAUCE	13 866€
RIVES D'ANDAINE	20 083€
JUVIGNY VAL D'ANDAINE	17 359€
MANTILLY	6 172€
PASSAIS-VILLAGES	16 750€
PERROU	2 323€
SAINT FRAIMBAULT	9 754€
SAINT MARS D'EGRENNE	7 595€
SAINT ROCH SUR EGRENNE	1 613€
TESSE-FROULAY	3 323€
BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE	17 553€
TORCHAMP	3 338€

8.2 PROCHAINES DATES

Réunion du bureau communautaire : le 10 septembre à 18h30 à Juvigny

Réunion du conseil communautaire : le 23 septembre à 19h à Juvigny

Ouverture de la saison culturelle : le 24 septembre à 20h00 à Passais Villages

Mme Rablineau souhaite avoir des informations sur l'intégration de la Commune de la Ferté Macé au sein de la CDC car il y a beaucoup de choses dans la presse sur le sujet. M. Jarry explique qu'il y aura une demande officielle, des études de menées et des informations précises de communiquées mais qu'à ce jour, rien n'est décidé et rien n'est dans les rouages. Comme il s'y est engagé, ce dossier sera traité en transparence et en communication avec les élus communautaires.

La séance est levée à 21h40

Le secrétaire de séance

Virginie DREUX-COUSIN

Le Président

Sylvain JARRY

DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse
DUMAINE Chantal
Syndicat d'Énergie 61 – Territoire d'Énergie 61-Commission consultative
JARRY Sylvain
Parc Naturel Régional Normandie-Maine
PETITJEAN Olivier
Natura 2000 SIC Bassin Andainette
MOREAU Bernard
Syndicat Mixte du Centre de Pleine Nature de Torchamp
Titulaires : **Suppléants :**
JARRY Sylvain MOREL Roland
LERAY Christophe GILLOT Marie-Claude
AVRIL Guy BOULENT Daniel
PETITJEAN Olivier COUPEL Christian
DARGENT Michel BRETON Dominique

Très Haut Débit – Plan numérique ornaïs

DREUX-COUSIN Virginie
ROULLEAUX Éric
SAGE Bassin Versant de la Mayenne
MOREAU Bernard

Contrat Territorial Mayenne Amont

MOREAU Bernard

SYBAMA

TITULAIRE **SUPPLEANT**
DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse MOREAU Bernard

SMICO

TURCAN Philippe
LETELLIER Gislaine

Groupe de travail GEMAPI

MOREAU Bernard
LERAY Christophe
DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse

Office de Tourisme des Pays de Domfront, Passais, Tinchebray et Andaine

LEROUX Eric
DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse
PETITJEAN Olivier
DARGENT Michel

Instances représentatives du personnel (Comité technique et CHSCT)

Titulaires **Suppléants**
MOREL-GILLOT Dominique TURCAN Philippe
JARRY Sylvain QUENTIN Marie-Françoise
DARGENT Michel BOURREE Marie-France
Marie-Claude GILLOT BRETON Dominique
BOULENT Daniel AVRIL Guy

Référent CNAS

MOREL-GILLOT Dominique

Association Foyer Les Myosotis

Titulaires : **Suppléant :**
BOULENT Daniel COUPEL Christian
ROULLEAUX Éric
DUREUIL Brigitte

Commission de Suivi du Site SEQENS de Rives d'Andaine

Titulaire : **Suppléant :**
GAIGNON Lotc GRANDIN Philippe

Référent RGPD

TURCAN Philippe
Union régionale des collectivités forestières de Normandie
DUMAINE Chantal

M. Gaignon souhaite avoir des précisions sur les règles applicables aux suppléants : dans quel cas doivent-ils être présents et remplacer ? Y'a-t-il un ordre à respecter entre suppléants. Il explique que ces informations sont importantes pour mener à bien les mandats qui sont confiés. Il lui est répondu que tout dépend de l'instance concernée et que des éléments de réponse précis sur ce sujet seront communiqués prochainement aux élus communautaires.

3 FINANCES

3.1 PARTICIPATION RESEAUX ROUTE DE BAGNOLES TRANCHE 2 A LA CHAPELLE D'ANDAINE : EFFACEMENT DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION

M. le vice-président en charge des finances explique que par délibération antérieure, la CC Andaine Passais a délégué au Territoire d'Énergie Orne nos compétences en matière de génie civil pour les travaux de télécommunication par le biais d'une convention cadre.

Le TE 61 a été missionné pour le projet d'effacement des réseaux (électriques, télécommunication et d'éclairage public) sur la commune de La Chapelle d'Andaine sis Route de Bagnoles Tranche 2.

8 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

8.1 FPIC 2020

M. le Président souhaite porter à la connaissance des conseillers communautaires les données 2020 concernant le FPIC : celles-ci sont positives à la fois pour l'ensemble intercommunale (EPCI et communes membres réunis) et pour chaque commune. M. le Président rappelle que la CDC Andaine-Passais est sous le régime de la répartition de droit commun du FPIC. Une modification de ce régime nécessite une délibération : il est trop tard pour cette année.

Prélèvement 2020 : 206 729€ pour l'ensemble intercommunal, soit 149 082€ pour la CDC et 57 647€ pour les communes

Reversement 2020 : 410 951€ pour l'ensemble intercommunal, soit 290 778€ pour la CDC et 120 173€ pour les communes répartis comme suit :

CEAUCE	13 866€
RIVES D'ANDAINE	20 083€
JUVIGNY VAL D'ANDAINE	17 359€
MANTILLY	6 172€
PASSAIS-VILLAGES	16 750€
PERROU	2 323€
SAINT FRAIMBAULT	9 754€
SAINT MARS D'EGRENNE	7 595€
SAINT ROCH SUR EGRENNE	1 613€
TESSE-FROULAY	3 323€
BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE	17 553€
TORCHAMP	3 338€

8.2 PROCHAINES DATES

Réunion du bureau communautaire : le 10 septembre à 18h30 à Juvigny

Réunion du conseil communautaire : le 23 septembre à 19h à Juvigny

Ouverture de la saison culturelle : le 24 septembre à 20h00 à Passais Villages

Mme Rablineau souhaite avoir des informations sur l'intégration de la Commune de la Ferté Macé au sein de la CDC car il y a beaucoup de choses dans la presse sur le sujet. M. Jarry explique qu'il y aura une demande officielle, des études de menées et des informations précises de communiquées mais qu'à ce jour, rien n'est décidé et rien n'est dans les rouages. Comme il s'y est engagé, ce dossier sera traité en transparence et en communication avec les élus communautaires.

La séance est levée à 21h40

Le secrétaire de séance

Le Président

Virginie DREUX-COUSIN

Sylvain JARRY